

# CSE COMITÉ SOCIAL ET ÉCONOMIQUE

## LES NOUVELLES RÈGLES



ENTREPRISES

**+ 50**  
SALARIÉS



**FAIRE APPEL À UN EXPERT**

**ACCORD COLLECTIF**

entre l'employeur et  
les délégués syndicaux

**COMMENT ?**

**DÉLIBÉRATION  
DU CSE**

sans concertation  
avec l'employeur

**OU**

**ACCORD AVEC LE CSE**

en l'absence de délégué syndical

## EXPERTS & PRISE EN CHARGE ?

### EXPERT COMPTABLE

#### CONSULTATIONS PÉRIODIQUES

> Orientations stratégiques

> Situation économique  
et financière

> Politique sociale, Emploi  
et Conditions de travail

#### CONSULTATIONS PONCTUELLES

> Opérations de concentration

> Droit d'alerte économique

> Offres publiques d'acquisition

> Assistance aux syndicats :  
• négociation d'un accord  
de compétitivité ou de PSE

> Recherche d'un repreneur  
(entreprise d'au moins 1 000 salariés)

> Licenciement économique  
collectif avec PSE



### EXPERT LIBRE

Préparation  
des travaux  
du CSE

### EXPERT HABILITÉ

#### EXPERTISE « QUALITÉ DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

> Risque grave, identifié  
dans l'établissement

> Introduction de nouvelles  
technologies, sur lesquelles  
le comité doit être informé  
et consulté

> Projet important modifiant  
les conditions de santé et de  
sécurité ou les conditions de  
travail, sur lequel le comité  
doit être informé et consulté

> Préparer la négociation  
sur l'égalité professionnelle  
(entreprises de plus de 300 salariés)

FINANCEMENT  
PAR  
L'EMPLOYEUR

EMPLOYEUR  
& CSE  
SAUF SI  
BUDGET CSE  
INSUFFISANT

